

Édito

Titres et fonctions Adapter le décret !



“ La presse en a beaucoup parlé, et j’ai moi-même eu l’occasion de m’exprimer au sujet du décret relatif aux titres et fonctions. Où le bât blesse-t-il ? Dans l’état actuel des choses, directions et secrétaires de direction ont d’abord dû constater un alourdissement considérable de leur travail. Un exemple : pour engager un enseignant qui ne dispose que d’un titre suffisant, il est devenu obligatoire de produire un PV de carence attestant qu’il n’a pas été possible de trouver un enseignant ayant le titre requis. À cela viennent s’ajouter des problèmes récurrents rencontrés par le site Primoweb, censé faciliter les opérations.

On doit aujourd’hui diagnostiquer une réelle détérioration de la gestion des ressources humaines dans les établissements, avec des conséquences négatives sur la manière de constituer les équipes pédagogiques. On observe en particulier une multiplication du nombre d’enseignants à temps partiel et des difficultés pour assurer les remplacements. Cette situation ne manque pas d’avoir un impact négatif, tant sur les élèves que sur les enseignants. Plusieurs milliers d’élèves ont ainsi perdu beaucoup d’heures de cours. Davantage de postes d’enseignement sont difficiles à pourvoir. Une enquête des associations de directeurs a mis en évidence qu’au 1^{er} octobre, dans l’enseignement secondaire catholique, quelque 2035 heures de cours par semaine n’ont pas pu être attribuées, en raison des problèmes de recrutement. Cela signifie qu’à cette date, une centaine d’enseignants n’avaient pas été désignés et que, par conséquent, quelque 20 000 élèves avaient en moyenne 2h d’étude par semaine à la place de suivre 2h de cours.

Il convient, dès lors, de prendre acte du fait que la première mise en œuvre de ce décret a été un échec, en raison de sa rigidité excessive. La voie à suivre ? Restaurer une marge d’appréciation plus grande au niveau des établissements pour le recrutement des enseignants, en fonction de la situation locale et de la dynamique de l’équipe éducative. C’est d’ailleurs une des orientations du Pacte d’excellence, où il est question d’« *impliquer davantage les directions dans le recrutement des enseignants* ». L’enjeu politique est de passer d’un rapport de méfiance et d’une volonté de contrôle à priori à une logique de confiance à l’égard des acteurs, et ce sans perdre de vue l’intérêt bien compris des élèves dont nous avons la charge. ■

Étienne MICHEL

Directeur général du SeGEC

9 novembre 2016